

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 30 juin 2022

| | |
|---|----|
| Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé : | 63 |
| Nombre de conseillers en exercice : | 63 |
| Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : | 40 |
| Vote par procuration : | 9 |

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Pascal MERCIER, Président et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, 1^{er} Vice-Président.

D2022_122 : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION DES TRANSPORTS URBAINS

La communauté d'Agglomération a renouvelé le contrat de concession pour l'organisation des transports urbains au 1^{er} janvier 2022 pour une période de 8 ans. Ainsi, l'exploitation du réseau a été confiée à la société KEOLIS GRAND AUCH.

L'avenant n°1 au contrat de concession « Transports Urbains » vise notamment à apporter une réponse équilibrée en termes de qualité des zones commerciales.

En effet, un nouveau centre commercial et l'enseigne solidaire Valoris sont opérationnels au nord d'Auch dans la ZA Hippodrome depuis février 2022. Ces enseignes génèrent un fort flux d'utilisateurs et l'offre actuelle Flexo ne répond plus à ces nouveaux besoins.

Parallèlement, conformément aux objectifs de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les autorités organisatrices de transports sont invitées à engager une réflexion avec les habitants, notamment en vue de développer l'offre de transport pour la desserte de ces quartiers.

Après échange avec les associations du quartier de la Hourre et dans le prolongement de la mise en place du nouveau réseau de transports urbains, le Grand Auch Cœur de Gascogne a proposé l'évolution du tracé et des horaires de la ligne C afin de répondre aux besoins des habitants du quartier de la Hourre.

La conjonction de ces deux exigences, dans un souci d'optimisation globale du réseau et de la desserte des différents bassins de population, rend pertinent la desserte de la ZA Hippodrome en régulier par la **ligne B** et la modification de la **ligne C**.

Des modifications d'horaires sur la **ligne A** afin d'assurer un maximum de correspondances avec la ligne TER, sur la **ligne D** afin de répondre à un nouveau besoin de desserte des établissements scolaires de haute ville pour les habitants du quartier des Grisons, sur la **ligne G** afin d'ajouter une desserte pour un meilleur accès à la basse-ville et au marché pour les Preignanais, sont proposées afin de répondre aux besoins de la population et améliorer l'attractivité du réseau.

Cet avenant se traduira par une augmentation :

- Du nombre de kilomètres en moyenne annuelle 2022-2029 de 11 233 kms (soit 3.6 %) ;
- De la Contribution Financière Forfaitaire (CFF) de 30 442 € en moyenne annuelle 2022-2029 par rapport au contrat initial (soit 1.90%) ;

Cette adaptation du réseau s'inscrit dans le cadre réglementaire défini à l'article R3135-8 du code de la commande publique relatif aux modifications de faible montant des contrats de concession.

Le Comité des Partenaires (02/06/2022) et la commission Mobilités (10/06/2022) ont donné un avis favorable à ces évolutions.

Dans ces conditions et après délibération, le conseil communautaire :

- **VALIDE** l'avenant n°1 annexé ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces afférentes.

Le Président,



Pascal MERCIER.

The stamp is circular with the text "GRAND AUCHE" at the top and "CCEUR DE GASCOGNE" at the bottom. In the center, there is a stylized logo featuring a shield with a cross and a smaller shield below it.